

Évolution démographique de la population acadienne du Nouveau-Brunswick

Pierre Dumareau

Volume 39, Number 1, April-June 1963

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001888ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001888ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dumareau, P. (1963). Évolution démographique de la population acadienne du Nouveau-Brunswick. *L'Actualité économique*, 39(1), 62-77.
<https://doi.org/10.7202/1001888ar>

Évolution démographique de la population acadienne du Nouveau-Brunswick

On annonçait couramment, il y a déjà 10 ans, après le recensement de 1951, que la population acadienne représentait, au Nouveau-Brunswick, un taux de 40 p.c. de la population de la province. On le dit à nouveau, aujourd'hui, et peut-être avec moins de raison encore. En effet, si l'on anticipait en annonçant ce chiffre, il y a dix ans, on misait avec quelque vraisemblance sur un prolongement en 1961 de l'évolution démographique antérieure : taux de 33.56 p.c. en 1931, 35.84 p.c. en 1941, 38.32 p.c. en 1951. Or, cette supputation de l'avenir ne s'est nullement réalisée : le taux s'est péniblement haussé à 38.81 p.c. en 1961.

À quoi cela tient-il ? Cette nouvelle orientation est-elle fatale, ou est-il possible de la redresser ? Tel est l'objet des lignes qui suivent.

Mais tout d'abord, un point de terminologie : on analysera en fait l'évolution de la population d'origine française, c'est-à-dire celle qui groupe avec leurs descendants vivants les chefs de famille qui sont eux-mêmes de génération en génération d'origine française. Et l'on admettra que les variations relatives des taux décennaux successifs ainsi calculés ne diffèrent qu'assez faiblement de celles qui auraient résulté de la prise en considération de la population dont la langue maternelle est le français.

Cela revient à admettre que les chiffres de la population d'origine française et de la population dont la langue maternelle est le français demeurent entre eux dans un rapport à peu près constant.

Cependant, tout en s'en tenant aux chiffres propres à la population d'origine française, on utilisera couramment pour la désigner les expressions « population acadienne » ou « population française » qui sont plus parlantes.

*

* * *

Il y a plusieurs moyens simples d'illustrer l'évolution démographique des décennies écoulées en sondant des recensements successifs.

Si l'on s'en tient à une comparaison des taux successifs de la population acadienne rapportée à la population totale de la province, on constate dans le passé des progrès incessants importants et réguliers jusqu'en 1951, comme on l'a d'ailleurs vu plus haut pour un intervalle de 30 ans. Le taux augmente dans cet intervalle en moyenne de 2.38 points tous les 10 ans ; mais l'augmentation tombe brusquement à 0.50 point pour la dernière décennie 1951-1961.

On peut également s'attacher à suivre le rythme d'accroissement effectif de la population française, en rapportant tous les 10 ans le taux de l'augmentation numérique de la population acadienne des 10 années écoulées, à la valeur numérique de la population acadienne au commencement de cet intervalle de 10 ans. Cette méthode a l'avantage de dégager une caractéristique propre à cette population car elle est indépendante de l'évolution des populations d'autres origines qui cohabitent avec elle.

On constate ainsi en 1961 un taux d'accroissement décennal de la population française en fort recul au Nouveau-Brunswick par rapport à celui de 1951, alors que les taux correspondants, pour l'ensemble du Canada, dénotent une forte avance.

Au Nouveau-Brunswick, ce taux est en effet passé de 20.7 p.c. en 1951 à 17.4 p.c. en 1961 ; pour le Canada tout entier, les taux correspondants sont respectivement de 24 p.c. et de 28.3 p.c.

Une troisième façon d'apprécier la situation consiste à répondre, tous les 10 ans, à la question suivante : quelle est l'importance numérique de l'apport instantané de personnes d'origine française qui serait nécessaire pour que le pourcentage de population française de la province du Nouveau-Brunswick se trouve instantanément, lui aussi, porté à 50 p.c. ?

On peut voir que l'importance de cet apport instantané a constamment décliné jusqu'en 1951 pour croître brusquement entre 1951 et 1961.

Pour fixer les idées, il était de 170,926 personnes en 1901 et il avait été ramené au point le plus bas à 120,375 en 1951, malgré l'augmentation progressive de la population totale de la province. Il est remonté à 133,382 personnes en 1961, chiffre très proche de celui de 134,821 que l'on trouvait encore en 1931 ; il s'agit donc d'un retour en arrière de 30 ans.

Il faut le dire nettement, c'est un changement radical des perspectives, si les facteurs qui sont à l'origine de ces résultats ne sont pas corrigés. S'agit-il de variations aberrantes ou, au contraire, de la mise en œuvre d'une certaine planification ? Suivant la cause première, la manière de redresser la nouvelle tendance doit différer.

*
* *

L'on est ainsi conduit à analyser les facteurs de cette évolution brusque. Ils répondent aux trois idées suivantes :

- émigration accrue de la population acadienne,
- apport de population des autres provinces,
- immigration accrue de la population étrangère.

Les deux premiers facteurs ci-dessus trouvent essentiellement leur origine dans des contingences économiques, le troisième est d'essence politique.

1) La régression du taux d'accroissement décennal de la population d'origine française est évidente. Par exemple, alors que ces taux étaient, en 1911, pour le Nouveau-Brunswick et le Canada, de 25.1 p.c. et de 25.4 p.c., ils sont tombés en 1941 à 19.7 p.c. et 19 p.c. pour remonter en 1951 à 20.7 p.c. et 24 p.c. On aurait pu s'attendre à les voir portés, non à 17.4 et 28.3 p.c. en 1961, comme ils l'ont été, mais bien plutôt par exemple, à 22.5 p.c. au moins pour le Nouveau-Brunswick, en harmonie avec la hausse de 28.3 p.c. au Canada.

Cette dégradation de la progression de la population acadienne traduit naturellement une émigration car les taux de natalité et de mortalité n'ont pas tellement changé. Elle est probablement liée à un exode de main-d'œuvre rurale, principalement acadienne (75 p.c. des

Acadiens sont des ruraux, dit-on) vers d'autres provinces et vers la Nouvelle-Angleterre.

Il y a sans doute des transferts de la population terrienne vers les grands centres industriels situés hors de la province, où une main-d'œuvre inadaptée peut, malgré tout, trouver à s'employer dans des postes dérisoires. Il y a peut-être aussi un transfert de population de terres d'exploitation difficile, vers des terres du centre et de l'ouest économiquement plus rentables où cet apport de main-d'œuvre vient combler des vides dans la population rurale locale engendrés par la grande industrie.

2) Les apports de population des autres provinces pour réels qu'ils soient, sont sans doute assez faibles, mais ils agissent à la manière d'un catalyseur en attirant un courant de civilisation anglophone. La mise en place de nouvelles industries, tout en créant des centres d'attraction pour la population locale de préférence anglophone, eu égard à la langue parlée par leurs dirigeants, appelle la présence de techniciens et de dirigeants venus des autres provinces, dont l'élément d'origine française est pratiquement absent. C'est le cas notamment pour l'implantation de filiales ou d'établissements nouveaux relevant de grandes sociétés canadiennes.

A signaler, dans un autre ordre d'idées, l'action catalytique analogue que peut exercer la présence au camp de Gagetown, à différentes époques de l'année, d'importants contingents militaires, essentiellement anglophones, et qui par ailleurs sont peut-être décomptés dans la population recensée au Nouveau-Brunswick.

Ces phénomènes d'apport des autres provinces compensent de toute façon tout ou partie des effets d'un certain courant d'émigration de main-d'œuvre anglophone, en sens contraire.

3) L'immigration étrangère a deux effets :

- l'un purement numérique et d'effet instantané ; apports de population qui sont, en fait, d'origines autres que française ;
- l'autre à retardement, qui est lié à la sélection des immigrants, faite en considération d'une certaine spécialisation professionnelle à vocation notamment industrielle ; la main-d'œuvre spécialisée ainsi introduite exerce par sa présence une pression démographique propice à l'éviction de la province d'Acadiens inadaptés aux activités industrielles.

*

* *

L'examen des recensements décennaux permet de traduire en chiffres l'effet des trois facteurs de l'évolution démographique qui viennent d'être présentés, en ayant recours à une décomposition de la population du Nouveau-Brunswick en 4 éléments d'après les origines française, britannique et autres (non autochtone et autochtone).

Pour la population française, il n'y a pratiquement aucune immigration en provenance, soit de l'étranger, soit des autres provinces. Les relevés décennaux successifs dégagent donc la différence entre l'accroissement naturel — natalité moins mortalité — et l'émigration hors de la province.

Pour les 2 types de population : britannique et autres (non autochtones), l'immigration joue au contraire un rôle qui peut être important.

Entre 1941 et 1951, la population française s'était accrue de 33,697 (20.7 p.c.). Au cours de la dernière décennie l'accroissement n'a été cependant que de 34,496, chiffre à peine supérieur au précédent et auquel correspond par suite un pourcentage nettement plus bas : 17.4 p.c. Si le taux de 20.7 p.c. s'était maintenu, l'accroissement aurait dû être de 40,623 (+ 6,127). Étant donné l'accroissement très marqué de l'ensemble de la population française du Canada, de 1951 à 1961, c'est plutôt même, comme on l'a déjà vu, un taux de l'ordre de 22.5 p.c. qu'on aurait dû enregistrer au Nouveau-Brunswick, soit 44,667 (+ 10,171), à ce chiffre ne correspondant alors qu'une faible émigration.

La population britannique s'était accrue en 1941 et 1951 de 17,936 (6.48 p.c.) ; du fait de la présence des 4 années de guerre 1941-1945, ce chiffre est d'ailleurs inférieur à celui de la décennie précédente, 21,191 (8.32 p.c.). En revanche, l'accroissement décennal de la population augmente très fortement pour la toute dernière décennie avec 35,246 personnes (11.96 p.c.). Ce dernier chiffre témoigne à l'évidence d'un effort particulier d'immigration en provenance des autres provinces (sinon de moindre émigration) et en provenance de la Grande-Bretagne. Les préoccupations d'industrialisation de la province ne peuvent en être absentes.

Cependant, c'est surtout dans les grandes provinces du centre canadien que cet effort a été marqué, le taux d'accroissement de l'en-

semble du Canada (Terre-Neuve mis à part) ayant atteint 18.8 p.c. entre 1951 et 1961, soit la moitié plus que le taux correspondant du Nouveau-Brunswick. La même comparaison de taux vaut d'ailleurs aussi pour la décennie précédente : Canada sans Terre-Neuve 11.5 p.c., Nouveau-Brunswick 6.48 p.c. Au contraire, entre 1931 et 1941, les taux correspondants avaient une allure différente : Canada 6.22 p.c., Nouveau-Brunswick 8.32 p.c. ; il est vrai que l'immigration étrangère avait pratiquement cessé pendant cette période.

Il semble possible d'admettre qu'une immigration ou une augmentation vigoureuse de la population britannique dans l'ensemble du Canada ne se répercute que très modérément sur le Nouveau-Brunswick, et sans doute aussi à l'inverse qu'en période de faible croissance de la population canadienne un phénomène contraire est susceptible de se manifester.

Dans un esprit d'objectivité, on s'en tiendra finalement, pour le Nouveau-Brunswick, à la comparaison des 2 décennies 1931-1941 et 1951-61 auxquelles correspondent, rappelons-le, des augmentations de population britannique de 21,191 et de 35,246. La population britannique s'élevait au 1^{er} juin 1951 à 294,694 personnes et l'augmentation ci-dessus de 1951 à 1961 se mesure par un taux de 11.96 p.c. Si cette augmentation s'était tenue dans les limites du taux d'accroissement de 1931-1941, soit 8.32 p.c., elle se serait chiffrée à environ 24,500. L'effort combiné, l'industrialisation aidant, de l'accroissement naturel local et de l'immigration en provenance de l'étranger et des autres provinces s'est donc traduit, par différence, par une plus-value de l'ordre de 10,000 personnes. On peut concevoir que la part d'accélération qu'il comporte est de l'ordre de 6,000 personnes, en considérant qu'un effort modéré d'immigration aurait conduit à un taux d'accroissement voisin de 10 p.c. seulement, à mi-chemin des 2 taux extrêmes, 8.32 p.c. et 11.96 p.c., soit une augmentation vraisemblable de la population britannique au cours de la dernière décennie d'environ 29,400 personnes.

Quant aux populations d'autres origines, on mettra à part la population autochtone pour laquelle les recensements de 1941, 51 et 61 donnent les chiffres respectifs suivants : 1,939, 2,255, 2,921 personnes.

Pour les populations d'origines autres que française, britannique ou autochtone, on trouve aux mêmes époques 14,770, 21,117 et

32,948 personnes avec des accroissements dans chacune des 2 dernières décennies de 6,347 (43 p.c.) et de 11,831 (56 p.c.). On peut évaluer d'une manière approximative à 20 p.c. le taux d'accroissement qu'on aurait pu relever en l'absence de toute immigration et cela par référence avec la décennie 1931-41, dans laquelle on trouve un taux de 18.5 p.c. après une correction indispensable qui est la suivante. On constate en effet dans cette période de référence une réduction très sensible des populations d'origine allemande ou autrichienne que l'on doit imputer aux conséquences de l'entrée en guerre du Canada contre des puissances belligérantes de ces mêmes nationalités. Le taux de 18.5 p.c. ne concerne donc que les populations étrangères d'autres origines.

Partant néanmoins d'un taux accru, soit 20 p.c. aux fins de comparaison des 2 dernières décennies, on peut constater, par différence avec les taux de 43 p.c. et 56 p.c. ressortant des résultats effectifs des recensements correspondants, que les accroissements des populations autres non autochtones qui ne sont imputables qu'aux diverses immigrations peuvent être respectivement évalués à 3,400 et 7,600 personnes. En sorte que la seule accélération s'est traduite, d'une décennie à l'autre, par un apport supplémentaire de population de 4,200 personnes (7,600 — 3,400). Pour simplifier, on s'en tiendra par la suite à un chiffre de 4,000.

Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'entre 1951 et 1961 seulement, la population d'origine allemande s'est trouvée portée de 2,623 à 7,386 personnes, soit, accroissement courant mis à part, un apport propre de l'immigration allemande de l'ordre de 4,300 personnes (simple coïncidence) ou d'environ 60 p.c. de l'apport d'ensemble de 7,600 personnes par l'immigration au cours de la décennie considérée.

Ainsi le bilan pour la décennie 1951-1961, de l'accélération de l'émigration acadienne, de l'immigration et de l'industrialisation peut-il s'établir en gros de la façon suivante sur le plan démographique :

Émigration acadienne :	— 10,000 à — 6,000 personnes
Accélération de l'apport britannique :	+ 6,000 à + 10,000
Accélération de l'immigration non britannique :	+ 4,000

* * *

Si ces circonstances ne s'étaient pas présentées, ou pour partie seulement, qu'en serait-il résulté pour la position de la population

acadienne au Nouveau-Brunswick qui atteint 232,127 personnes au recensement de 1961. On définira cette position ici comme la part F que prend cette population dans celle de la province : 597,936 personnes au même recensement.

On a vu que, d'après les chiffres de 1961, cette part a été de :

$$F = \frac{232,127}{597,936} = 38.81 \text{ p.c.}$$

- 1) Effet résultant uniquement de la suppression presque totale de l'émigration acadienne :

$$F_1 = \frac{232,127 + 10,000}{597,936 + 10,000} = 39.82 \text{ p.c.,}$$

c'est-à-dire une augmentation de 1.01 p.c. sur le taux effectif.

- 2) Effet résultant uniquement de la suppression des apports provoqués de population non française. On les évalue ici à un montant moyen de 10,000 personnes : 4,000 étrangers et 6,000 britanniques :

$$F_2 = \frac{232,127}{597,936 - 10,000} = 39.47 \text{ p.c.,}$$

c'est-à-dire une augmentation de 0.65 p.c. sur le taux effectif.

- 3) Effet combiné des 2 suppositions précédentes :

$$F_3 = \frac{232,127 + 10,000}{597,936 + 10,000 - 10,000} = 40.49 \text{ p.c.}$$

Si l'on rapproche ce dernier pourcentage évalué, du pourcentage effectivement constaté en 1951, soit 38.32 p.c., on trouve par différence 2.17 p.c., ce chiffre qui se compare assez bien avec ceux des hausses décennales de pourcentages relevées en 1931, 1941 et 1951, et dont la moyenne est de 2.38 p.c.

Allant plus loin même, en prenant l'hypothèse où les apports étrangers à la population française eussent été non de 10,000 personnes mais de 14,000 (4,000 étrangers et 10,000 britanniques), on aurait trouvé :

$$F_4 = \frac{232,127 + 10,000}{597,936 + 10,000 - 14,000} = 40.76 \text{ p.c.,}$$

soit, par rapport au pourcentage constaté en 1951, une majoration de 2.44 p.c., qui a déjà été dépassée par celle qui est apparue en 1951 par rapport à 1941 : 2.48 p.c.

Pour l'avenir, on retiendra ici cette notion qu'avec l'actuelle composition démographique de la province une augmentation de la population française de 1,000 personnes entraîne une majoration du taux de la population française rapportée à la population totale de 0.10 p.c., et qu'une réduction des effets de l'immigration de 1,000 personnes, introduit une majoration complémentaire de 0.065 p.c. Autrement dit, à population totale constante (base 1961), la substitution à 1,000 personnes d'origine française d'un contingent équivalent dû à des immigrations britannique et étrangères diverses, réduit la part de la population française rapportée à la population totale de 0.165 p.c.

On en conclut qu'il faut bien peu de choses pour orienter l'avenir du fait acadien au Nouveau-Brunswick dans un sens ou dans l'autre, au besoin intentionnellement. Cette remarque essentielle prend toute son importance au moment où la volonté s'affirme de développer, même aveuglément peut-être, l'activité des diverses régions tant sur le plan économique que corrélativement sur celui des disponibilités de main-d'œuvre.

* * *

Au regard des considérations qui précèdent, et des remarques qui vont suivre, quelle ligne de conduite la population acadienne du Nouveau-Brunswick doit-elle se proposer d'adopter pour assurer son avenir ? Entend-elle bien se maintenir sur place, en des lieux historiques ? Y conserver son caractère et donc sa culture, sans pour autant renoncer à participer à l'évolution économique et industrielle ? En un mot, n'avoir rien à envier à ses compatriotes d'une autre langue que la sienne ?

Les lignes qui viennent et qui ont pour objet de développer un tel programme pour la population acadienne s'éclaireront utilement de deux remarques préalables touchant l'une à son implantation géographique dans la province et l'autre dans un comté particulier pris à titre d'exemple, à son comportement en zone agricole et côtière face à l'industrialisation, l'observation étant faite au surplus que des prin-

POPULATION ACADIENNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

cipes d'action ne peuvent être judicieusement définis et appliqués qu'après avoir pris conscience de toutes les situations locales.

Les sept comtés du Nouveau-Brunswick où la population acadienne est en nombre appréciable, sans être disséminée parmi d'autres, s'échelonnent du Victoria au Westmorland. Chacun d'eux s'appuie en partie, soit sur une frontière francophone, soit sur la mer. Au cours des 30 dernières années leur population totale s'est accrue de près de 50 p.c., comme l'a fait celle de la province. Leur population acadienne de 57.7 p.c. de leur population totale à l'origine y représente aujourd'hui 61.8 p.c. On y trouve 90 p.c. de la population acadienne du Nouveau-Brunswick.

Les 10 p.c. d'Acadiens disséminés dans le reste de la province y représentent en moyenne 9 p.c. de la population totale ; 30 ans plus tôt, les chiffres correspondants étaient respectivement de 5 p.c. et de 3.5 p.c. environ.

Il y a donc un effritement progressif de la compacité du rassemblement acadien qui est dans la logique des choses, mais qui va à l'encontre de la personnalité et de la culture, d'autant plus que les contingents ainsi disséminés s'agglomèrent à des zones urbaines ou industrielles au sein desquelles ils se dispersent.

Sur un autre plan, voici, à titre d'exemple, les statistiques de population du comté de Gloucester, essentiellement acadien, qui montrent les résultats d'une industrialisation mal conduite au regard de l'affirmation du fait acadien ; il n'y a qu'à considérer le tableau suivant :

Année	Population non acadienne	Population acadienne
1941	7,636	42,277
1951	7,886	49,602
1961	9,800	56,543

De 1941 à 1951, la population acadienne augmente de 7,300 unités, le reste de la population de 250 unités seulement.

De 1951 à 1961, l'augmentation de la population acadienne est en régression, à moins de 7,000 unités, alors que s'il s'était agi d'une augmentation proportionnelle à celle de la décennie précédente, la régression aurait dû se transformer en une progression de 1,200 unités,

à laquelle aurait correspondu une augmentation totale de 8,500 unités au cours de la décennie. La perte relative a été de 1,500 personnes.

En revanche, la population non acadienne, cependant beaucoup plus faible en importance, s'est accrue de 1,900 unités contre 250 pour la décennie précédente. Le bénéfice relatif a été de 1,650 personnes.

Tout se passe comme si un afflux de 1,650 immigrants avait refoulé hors du comté un nombre presque égal d'Acadiens.

*
* *
*

L'affirmation du fait acadien au Nouveau-Brunswick consiste, par définition pourrait-on dire, dans un développement harmonieux sur place de la population acadienne qui l'habite, à la fois en nombre, c'est-à-dire suppression de l'émigration, et en qualité, c'est-à-dire expansion de la pensée et de la culture françaises. Autrement elle ne se survivrait que par le souvenir et par le nom de famille conservé. À tant faire que d'en arriver là, mieux vaudrait qu'elle émigre, et cela dans la seule province de Québec où elle ne perdrait pas tout.

L'affirmation du nombre suppose une adaptation économique dans le domaine agricole et dans le domaine industriel qui est en expansion contrairement au premier.

Le monde rural demeurera encore longtemps artisanal mais la formation professionnelle y est un complément indispensable aujourd'hui de la formation familiale. Le milieu rural présente l'avantage de mieux maintenir les données héréditaires de pensée et d'expression, de natalité également. Mais la mécanisation dans l'agriculture n'exige qu'une main-d'œuvre réduite ; des conversions importantes vers l'industrie sont donc indispensables. D'autre part, cependant, il reste des surfaces considérables de terres à ouvrir à la culture. Le Nouveau-Brunswick est toujours couvert d'immenses forêts restées domaniales ou concédées. La surface forestière qui est par exemple concédée aux fins d'exploitation à la Fraser Company représente à elle seule le cinquième de toute la province. La politique de colonisation peut y être encouragée, et par priorité c'est aux Canadiens de naissance, c'est-à-dire en la circonstance aux Acadiens, pour 75 p.c. des ruraux, que doivent être assurées des facilités financières ou autres au moins égales à celles qui ont été souvent, et sont encore ici et là, offertes aux immigrants.

L'industrialisation progressive du pays, au moins dans certaines limites, est inéluctable. L'adaptation de la main-d'œuvre, en particulier acadienne, devrait donc y être conçue, préparée longtemps d'avance et encouragée avec énergie et cela sans omettre de sauvegarder sa forme de culture intellectuelle et linguistique. Offices d'orientation professionnelle bien adaptés, écoles professionnelles et instituts de sciences appliquées essentiellement pratiques, devraient être en mesure de préparer, au profit des jeunes générations qui se lèvent, les conversions nécessaires avant qu'il ne soit trop tard.

Cela ne paraît pas avoir été le cas au Nouveau-Brunswick si l'on en juge par les efforts à retardement que l'on y fait aujourd'hui, après avoir, pendant dix ans, laissé perdre par l'émigration une partie de la main-d'œuvre notamment acadienne, tout en accueillant des contingents industriels originaires d'autres provinces ou fournis par l'immigration étrangère. Mais cette absence de planification du passé récent a-t-elle été vraiment inconsciente ? Dans tous les cas, elle s'est accompagnée non seulement d'émigration, mais encore depuis plusieurs années d'un chômage inconcevable.

Peut-on songer sans en être scandalisé que, lors de la dernière époque annuelle de pointe du chômage, c'est-à-dire en février 1963, il y avait 14.9 p.c. de chômeurs sur la population ouvrière de la région atlantique : 88,000 personnes sur 584,000. Or, dans le même temps cependant, cette proportion n'était que de 7.6 p.c. — à peine plus de la moitié — pour le reste du Canada, et seulement de 5.5 p.c. pour l'Ontario. Pour la province de Québec, il s'agissait d'environ 10 p.c. Revenant au Nouveau-Brunswick, on peut encore donner l'exemple de l'ensemble des 3 comtés de Kent, Westmorland et Albert où les Acadiens entrent en moyenne pour la moitié de la population : il y avait à la même époque 7,000 chômeurs sur une population qui se chiffrait en 1961 à un total de 132,000 habitants.

Et encore, les chiffres cités sont-ils en régression sur les chiffres correspondants de l'année précédente. Et, d'autre part, en 1962, à la meilleure époque, celle du mois de juillet, un chômage important subsistait ; par exemple, pour la région atlantique, le chômage s'élevait encore à 7.3 p.c., presque la moitié du maximum de l'hiver suivant.

L'immigration considérable pratiquée au Canada au cours de la dernière décennie, sur la base d'une moyenne annuelle de 150,000 immigrants, est une cause lointaine mais fondamentale de ce phéno-

mène d'une regrettable ampleur. Aussi, a-t-elle été réduite depuis quelques années, et avait-elle atteint un point bas de 70,000 personnes en 1960. Cependant, elle marque une légère reprise : en 1961 et 1962 respectivement, 71,689 et 74,586 immigrants ont été recensés.

Les immigrants dirigés vers le Nouveau-Brunswick sont, il faut l'observer, en nombre relativement faible. Entre 1951 et 1961, il s'est agi de 10,000 personnes au plus — 1,000 par an en moyenne — soit 150 fois moins que pour l'ensemble du Canada, pour une population provinciale 30 fois plus faible. Mais encore est-ce trop au regard de la très forte élévation du taux du chômage dans la province.

Et cependant qu'aujourd'hui l'immigration est réduite au Canada à la moitié du chiffre moyen annuel de la dernière décennie, le niveau de l'immigration dirigée au Nouveau-Brunswick ne s'est pas finalement abaissé. En 1962, il s'agit à nouveau d'un millier d'immigrants après une chute à 640 personnes en 1959 et en 1960. À quoi répondent donc les directives actuelles concernant cette province ?

En résumé, mise en valeur des terres négligée, industrialisation improvisée, immigration inconsidérée, chômage forcé, tels sont les maux que la population acadienne devrait s'acharner à faire disparaître. Il lui faut aussi construire et, à cet effet, obtenir que sa voix soit entendue à proportion de son importance numérique, grâce à une représentation adéquate dans tous les organismes qui sont susceptibles de seconder son action sur le plan interprovincial, qu'il s'agisse du Conseil économique des provinces de l'Atlantique ou de l'Office de développement de la région atlantique, et sur le plan de la province elle-même.

* * *

Si la présente étude est de caractère démographique, elle porte sur une population à laquelle langue et culture distinctes confèrent son individualité et, en cas de destruction desquelles, il ne survivrait d'elle que le souvenir de l'histoire et l'usage du nom de famille. On ne peut donc se dispenser d'aborder ici, ne serait-ce qu'en quelques mots, le problème de la culture et de la langue.

Certes la population acadienne a poursuivi un long chemin semé de difficultés renouvelées en restant elle-même. Mais la vie moderne est plus périlleuse pour elle que les épreuves du passé. La vie urbaine

et les servitudes professionnelles de l'industrie exercent leur puissance de confusion et de nivellement et la loi du plus grand nombre pèse sur les minorités les plus respectables.

Aussi faut-il que cette population assure plus obstinément encore son développement culturel à tous les stades des différents enseignements et que sa culture s'affirme en milieu éducationnel comme en milieu professionnel si elle entend conserver sa personnalité propre dans un monde en évolution rapide.

Il y a donc pour elle un problème de la langue de base enseignée et de la langue dans laquelle cet enseignement doit être donné ; il concerne les cycles de formation primaire, secondaire et supérieur (universités). Il y a le même problème pour l'enseignement professionnel et technique à ces différents stades : il doit aussi y être fait usage de la même langue de base par le maître et par l'élève.

Il s'agit dans les deux cas d'offrir aux familles acadiennes le libre choix du français comme langue de base, ou langue première, et, en outre, dans cette province du Nouveau-Brunswick où deux cultures se rencontrent, d'y organiser pour ces familles l'enseignement d'une langue seconde complémentaire qui sera la langue anglaise, professée elle-même par des Acadiens francophones, pour des raisons de compréhension mutuelle.

Telle serait l'expression d'un bi-culturalisme véritable, assurant à chacune des deux langues sa primauté parmi ses tenants.

Il est donc pénible de constater que des cinq instituts de sciences appliquées qui doivent entrer en service dans la province avant la fin de l'année 1963, deux seulement sont situés en région acadienne ou à proximité, et que dans tous les cinq la langue d'enseignement unique n'est autre que la langue anglaise.

Il est essentiel de noter ici que le bilinguisme individuel, c'est-à-dire la connaissance à égalité des deux langues par un même individu est, sauf cas d'espèce, un non-sens. Elle lui rendrait le plus souvent impossible la conception, puis l'expression de la pensée avec toute la force et la pureté désirables, dans l'une comme dans l'autre langue — cela est aussi vrai pour les mathématiques pures que pour les sciences appliquées, pour la technologie que pour la littérature elle-même. Il va de soi qu'il faut pouvoir acquérir cette pureté et cette force d'expression dans la langue première que l'on a entendu se donner.

Mais, il n'y a pas que la vie familiale et que la vie scolaire. Il y a aussi la vie professionnelle, c'est-à-dire la question en particulier des relations à l'usine et de la langue à y utiliser pour les ordres et les instructions à y donner ou à y recevoir ; suivant la position hiérarchique du salarié. Ce problème est complexe et il est déjà sérieux dans une province comme celle de Québec où la langue française a vraiment droit de cité.

Il l'est davantage au Nouveau-Brunswick où l'usage de l'anglais est le plus généralement la règle dans les usines ou les grands établissements commerciaux. C'est dans ce cadre que le jumelage des deux langues peut intervenir, grâce à un bilinguisme assuré complètement aux postes élevés de la hiérarchie par la connaissance correcte des deux langues par chacun, la grande multitude des emplois pouvant, au contraire, être tenue avec la connaissance par chacun de la langue de base de son choix et d'une langue seconde d'expression restreinte. La clientèle elle-même ne serait que mieux servie par un tel usage des deux langues.

Qui ne voit la gravité du problème de l'enseignement et de celui de la vie professionnelle au Nouveau-Brunswick, même avec une population acadienne à près de 39 p.c., si cette province, où la majorité fait la loi, ne se montrait pas, dans un tel domaine, libérale envers sa très forte minorité.

Sans doute ces problèmes ne sont-ils pas près d'être résolus dans leur intégrité, mais il est bon que la question soit posée clairement et qu'elle trouve des défenseurs acharnés à en obtenir la solution.

Le gouvernement fédéral actuel paraît sensible aux appels qui sont montés jusqu'à lui et on lui prête l'intention de faire du bi-culturalisme autre chose qu'un vain mot. Serait-il beau de voir, au contraire, la célébration que l'on prépare à grands flots d'éloquence, du centenaire de la Fédération canadienne s'accompagner de la condamnation à quelques dizaines d'années d'échéance de l'avenir acadien au Nouveau-Brunswick ? On comprendrait alors les réactions que l'on observe aujourd'hui dans la province de Québec, en faveur d'une véritable autonomie qui lui conférerait en même temps le rôle d'un lieu de refuge pour des populations brimées ailleurs dans l'exercice de leur droit le plus sacré : la liberté sur le plan économique comme sur le plan culturel.

*
* *

En transposant une devise bien connue, ne faut-il pas dire que c'est à chaque Acadien de faire en sorte de « compter pour un ». À chacun d'eux il appartient, allant de l'avant la tête haute, de faire partager ses soucis à celui des partis politiques qui a ses préférences. Et si, plus généralement, chacun des Canadiens de langue française entend « compter pour un », aucun de ces partis ne restera insensible à un semblable appel, et malgré leurs propres divergences intrinsèques, ils lui reconnaîtront les uns et les autres, en considération de ce centenaire mémorable, le droit d'œuvrer pour le bien commun avec la langue de son choix, déjà bien défendue au milieu des épreuves de la conquête, puis dans le cadre de l'association consentie.

Pierre DUMAREAU